**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 13 janvier 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 13 ième jour du mois janvier deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, des séances extraordinaires du 16 décembre 2024 ;
5. Adoption du règlement #2025-01 établissant le taux de taxes foncières ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange pour fosse septique pour l’années 2025;
6. Résolution pour établir le taux de taxe foncière pour l’année 2025;
7. Demande de subvention pour discrétionnaire pour 2025;
8. Priorités locales 2024-2025 pour la sureté du Québec;
9. Renouvellement de l’adhésion annuelle du Centre d’archives régional de Charlevoix pour 2025;
10. Achat de diverses pièces pour réparation du balai rotatif;
11. Achat de pièces pour le remplacement des doigts usés sur le râteau;
12. Inscription à une formation sur la signalisation de nos deux employés de voirie;
13. Renouvellement d’exploitation d’une sablière existante pour une durée de 10 ans;
14. Entretien et réparation des trois portes de garages pour le garage municipal situé au 98 rue Notre-Dame;
15. Souper du comité de pilotage le 25 janvier 2025;
16. Varia;
17. Comptes à ratifier de décembre 2024;
18. Comptes à payer de décembre 2024;
19. Salaires du mois de décembre 2024;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l’assemblée.

.

RÉSOLUTION 2025-01-5553

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2025-01-5554

QUE les procès-verbaux du 2 décembre et du 16 décembre 2024 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre et du 16 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 et 16 décembre 2024, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, COLLECTE ET ENFOUSSIMENT DES ORDURES, MATIÈRES ORGANIQUES, LA COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE LA VIDANGE SEPTIQUE POUR L’ANNÉE 2025**

RÉSOLUTION 2025-01-5555

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ADOPTER le règlement #2025-01 établissant le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange septique pour l’année 2025.

**6-RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR L’ANNÉE 2025**

RÉSOLUTION 2024-01-5556

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’établir le taux taxe foncière pour l’année 2025 à 0,93$ du 100$ d’évaluation.

**7–DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE**

RÉSOLUTION 2025-01-5557

CONSIDÉRANT que nos chemins municipaux ont besoin d’être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT qu’années après années, les chemins se détériorent et ont besoin de travaux afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, une aide financière discrétionnaire de 50 000$ pour l’entretien de nos chemins municipaux.

**8 – PRIORITÉS LOCALES 2025-2026 POUR LA SURETÉ DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION 2025-01-5558

CONSIDÉRANT Qu’à chaque année le comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est se réunit afin d’établir les priorités d’intervention de la Sûreté du Québec pour la MRC de Charlevoix Est;

CONSIDÉRANT QUE cette planification annuelle est nécessaire afin que le service de police puisse travailler de concert avec les municipalités et ainsi assurer la sécurité des citoyens sur notre territoire;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De leur transmettre les priorités locales de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2025-2026 suivants : la vitesse, zone scolaire et une présence policière plus visible et plus élevée.

**9- RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION ANNUELLE DU CENTRE D’ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX POUR 2025**

RÉSOLUTION 2025-01-5559

Il est proposé par la conseillère Marie=Paule Boudreault de renouveler l’adhésion annuelle du centre d’archives régional de Charlevoix pour 2025 au montant de 45.00$.

**10- ACHAT DE DIVERSES PIÈCES POUR LA RÉPARATION DU BALAIS ROTATIF**

RÉSOLUTION 2025-01-5560

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat de brosse sectionnelle en polycarbonate ainsi qu’en acier auprès de Les Équipements saniquip-BERGOR Inc. au montant de 1124.40$ plus les taxes applicables;

D’effectuer l’achat d’une pièce courbhane auprès du fournisseur Gespro Démolition Équipement Inc. au montant de 431.00$ plus taxes applicables;

**11- ACHAT DE PIÈCES POUR LE REMPLACEMENT DES DOIGTS USÉS SUR LE RÂTEAU**

RÉSOLUTION 2025-01-5561

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat de pièces pour le remplacement des doigts usés sur le râteau auprès du fournisseur Garage Guy Gauthier au montant de 1404.10$ plus les taxes applicables;

**12- INSCRITPTION À UNE FORMATION SUR LA SIGNALISATION**

RÉSOLUTION 2025-01-5562

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Serge Dufour et Louis-Charles Girard à la formation sur la signalisation au montant de 200.00$ pour les deux employés.

**13- RENOUVELLEMENT D’EXPLOITATIONDE D’UNE SABLIÈERE EXISTANTE POUR UNE DURÉE DE 10 ANS**

RÉSOLUTION 2025-01-5563

**CONSIDÉRANT QUE** la Société O.K Capital Ltée entend adresser une demande d’utilisation à des fins autres qu’agricole à la Commission de la protection su territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l’utilisation d’une sablière sis sur son immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le formulaire de demande prescrit, la municipalité doit se positionner notamment quant à la question de la conformité aux règlements municipaux en vigueur sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu unanimement, d’autoriser la direction générale à remplir et signer les déclarations requises pour et au nom du conseil municipal relativement à la demande d’utilisation à des fins autres qu’agricole à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), demande produite par la Société O.K » Capital et portant le numéro 1465-200.

**14-ENTRETIEN ET RÉPARATION DES TROIS PORTES DE GARAGE POUR LE GARAGE MUNICIPAL AU 98 RUE NOTRE-DAME**

RÉSOLUTION 2025-01-5564

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Vitrerie Gilbert pour effectuer l’entretien et la réparation des trois portes de garages. Les travaux seront effectués à l’heure au tarif de 85.00$/heure par homme et toutes les pièces remplacées en sus.

**15- SOUPER DU COMITÉ DE PILOTAGE LE 25 JANVIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-01-5565

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autorisé le directeur a effectué les achats pour le souper jusqu’à concurrence d’un montant de 1000.00$;

Le paiement pour le souper sera pris en charge dans le cadre de la subvention reçu de la MRC de Charlevoix-Est.

**16 VARIA**

**17– COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2025-01-5566

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration: 9833.24$

Eau potable  0$

Total: 9833.24$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**18– COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2025-01-5567

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2024 au montant de 23451.17$.

Fonds d’administration pour décembre 2024 : 8086.00$

Eau potable pour décembre 2024: 15365.17$

TOTAL décembre 2024 : 23451.17$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 au montant de 23451.17$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 23451.17$

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**19– SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2025-01-5568

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2024 au montant de 21006.21$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2024 au montant de 21006.21$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

**20 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**21– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**22 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2025-01-5569

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 21 minutes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Eric Thivierge

Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 février 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.